

GARD CALVISSON Hôtel particulier

Situé en abords de l'église paroissiale inscrite le 6 décembre 1949

Cadastré AC 126 et 127 (angle Sud)

Sur le cadastre de 1835 : parcelle G 1601 (angle S.) 1602 (hôtel) et 1603, 1604, 1605 (communs)

L'étude de Geneviève Monnier et Antoine Poulain sur « un immeuble bourgeois du XVIIIe siècle en Vaunage : la maison Margarot à Calvisson » publié par l'association Maurice Aliger en 2005 dans « La Vaunage au XVIIIe » analyse la position de tous les riches propriétaires sans pouvoir conclure avec certitude sur l'appartenance de celui-ci mais émet une hypothèse.

En effet, Philippe Laurent de Joubert, président de la chambre des comptes et finances de Montpellier en 1762 puis trésorier des Etats du Languedoc possédait une distillerie d'eau de vie « près de la place du pont de l'église » mais rien pour l'instant ne permet d'établir avec certitude si c'est lui qui a fait construire cet hôtel.

En 1836, sur la première matrice cadastrale, l'hôtel appartient à Antoine GILLY, l'angle sud à Jacques Moynier et les communs à André Hébrard père fabricant d'eau de vie et à Gilly.

Antoine Gilly père, (1752 - 1820) qualifié de propriétaire fabricant d'eau de vie et maire en 1805, était décédé dans cet hôtel. Lors de son mariage avec Marie Tichy de Lunel en 1772, il est dit qu'il a acquis cette maison de Charles Benvenin (ou Bauvin) mais cela ne nous permet pas de connaître qui l'a fait construire.

L'hôtel appartient ensuite à Gilly Delpuech négociant puis à Auguste Maroger négociant habitant avenue Feuchères à Nîmes et ensuite à son fils Ernest habitant Paris.

En 1858, le propriétaire en est André HEBRARD (1812 - 1873) marié en 1835 à Julie Plane (1817 - 1903) cf. les initiales HP sur le balcon de l'entrée. Il possède aussi la parcelle 1603 (notée comme fabrique d'eau de vie) et la 1604 (communs). Il est maire en 1853. La parcelle de l'angle appartient alors à Maurin.

L'hôtel revient à leur fille Elodie Hébrard (1839 - 1903) qui épouse en 1863 Gaston MARGAROT (1839 - 1913) puis à leur fils cadet Alfred (1869 - 1927) et à sa mort, il appartient à sa veuve née Turc mais l'angle Sud ne leur appartient pas. Madame Turc transmet ce bien à sa sœur, épouse Panafieu et l'hôtel est réunifié.

L'édifice a été vendu à un promoteur avec les communs qui devraient être transformés en appartements.

Cet hôtel particulier du milieu du XVIIIe surprend par son ampleur, ses proportions et la qualité de sa construction dans un bourg comme Calvisson et il s'apparente à certains bâtiments visibles à Nîmes ou à Montpellier. Sa construction est très homogène mais l'intérieur a été modifié au cours du XIXe.

Il se situe à la lisière du bourg ancien et au niveau du pont menant à l'église mais en tête d'îlot, ce qui lui permettait d'avoir trois grandes entrées.

Les ailes du plan en U avançaient jusqu'au cours d'eau : cette disposition, visible sur le cadastre de 1835, n'existe plus sur un plan de 1894 où on voit que la portion de rivière qui passait le long de cet hôtel a été canalisée, ce qui permettait de gagner un peu d'espace et de créer une petite cour fermée par une grille et un portail. Aujourd'hui, le cours d'eau est aussi canalisé en amont du pont. (cf. cadastre)

La façade sur cour et la façade latérale nord qui jouxtait la rue principale sont construites en pierres de taille asissées avec la travée centrale et l'entrée très soignées.

La façade arrière (tournée vers le bourg) est construite plus simplement en enduit avec les angles, les encadrements de baies et les moulures séparant les niveaux en pierre. La façade sud-est sur l'impasse conduisant à la rivière est enduite et présente une seule travée. Toutes deux sont surmontées par une génoise à trois rangées tandis que les deux façades « nobles » sont couronnées par une corniche et cernées par des angles soigneusement harpés, y compris les angles intérieurs des ailes en retour.

Les proportions sont remarquables sur des rythmes ternaires : trois travées sur trois niveaux pour la façade latérale et la façade sur cour. Les travées sont délimitées par des chaînes de refends et les niveaux par des moulures. Les deux travées centrales forment un léger avant-corps et présentent un balcon arrondi fermé d'une très belle grille. Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage sont rectangulaires avec un linteau en plate bande concave soigneusement appareillée (y compris sur la façade arrière) mais elles sont encadrées d'une moulure sur les deux façades principales et d'un encadrement simple à l'arrière. Cette disposition est assez insolite et peu utilisée. Seule, la travée centrale de la façade sur cour possède des baies cintrées en anse de panier. Les ouvertures de l'étage d'attique sont carrées et possèdent un encadrement simple. Toutes les baies auraient du être décorées mais les clefs sont restées en attente, à l'exception de celle des deux portes d'entrées : celle de la façade sur cour est sculptée d'un visage féminin très fin et celle sur rue est ornée d'une agrafe.

Le quadrillage rigoureux des façades est équilibré par l'arrondi et les grilles des balcons, le léger cintre des baies de la travée centrale et la sculpture des clefs qui aurait du être plus présente que ce que nous voyons actuellement.

Un tel traitement est à l'évidence l'œuvre d'un architecte, peut être montpelliérain si on garde l'hypothèse d'une propriété de Joubert, et peut être de la famille Giral compte tenu de la position des Joubert mais on peut penser aussi au milieu garçois et en particulier à Rollin chez qui on retrouve cet emploi constant des chaînes de refends (cf. ancien séminaire et hôpital d'Uzès, ancien palais épiscopal et hôtel de ville d'Alès). L'élément singulier du traitement des linteaux des baies se retrouve assez peu : on pense à la maison située face à la chapelle de l'ancien hôpital de Rivières (construit par Rollin) mais on ne connaît ni son commanditaire ni son auteur.

De même, l'hôtel Coste à Montpellier, reconstruit en 1760, montre un plan en U comparable avec chaînes de refends et baies sommées d'agrafes mais on ignore son constructeur.

La distribution intérieure a été modifiée au XIXe : l'angle sud apparaît comme une parcelle indépendante sur le cadastre de 1835 : ce partage a eu lieu en l'an 10 et concernait alors toute la partie sud-est de l'hôtel (cf. G. Monnier, opus cité). Cela a nécessité la construction d'un escalier rampe sur rampe mais n'a pas trop perturbé l'aménagement initial.

Les entrées restent difficiles à interpréter : en effet, celles de la façade principale et de la façade arrière ouvrent directement sur la grande cage d'escalier mais l'entrée latérale, traitée extérieurement avec beaucoup de faste, se raccorde difficilement à cette cage d'escalier. Elle a été fermée au milieu du XIXe quand le salon nord-ouest a été refait et régularisé mais on pourrait imaginer que cette entrée majestueuse ouvrait sur une pièce de réception pour des clients (dans l'hypothèse où les propriétaires de l'hôtel possédaient aussi la distillerie d'eau de vie). Cette distillerie qualifiée « d'un mécanisme rare » dans l'estimation de l'an 3 a été longuement analysée par G. Monnier. (cf. opus cité)

L'escalier à cage ouverte est très ample et a conservé sa belle grille en fer forgé. Le carrelage du rez-de-chaussée et du palier ainsi que les marches vers le premier étage est récent : seul le dernier niveau a gardé son palier en bars et ses marches en pierre.

L'entrée s'ouvre latéralement par des arcs en plein cintre sur un couloir conduisant vers les ailes mais cette disposition symétrique qui se retrouve à tous les niveaux semble dater d'une reprise du début du XIXe. (la menuiserie en témoigne). L'arcade en plein cintre reprend celle de la niche (ancien lavabo ?) située juste à côté la porte d'entrée sur cour.

La menuiserie de la porte d'entrée date de cette reprise alors que la porte sur la façade arrière a gardé sa menuiserie d'origine (qui s'adapte à la hauteur du palier de l'escalier grâce à un panneau dormant) ; à moins que ce ne soit celle de la porte principale qui ait été placée à l'arrière quand l'entrée a été harmonisée au début du XIXe. Il s'agit sans doute de l'œuvre d'André Hébrard qui a placé ses initiales HP (avec celles de son épouse née Plane) au centre de la ferronnerie du balcon.

La pièce sud-ouest du rez-de-chaussée a conservé ses menuiseries d'origine mais la cheminée est du XIXe. Le salon nord-ouest a gardé son apparence de la deuxième moitié du XIXe avec sa belle cheminée en marbre et son papier peint à rehaut d'or : cela doit être l'œuvre d'Elodie Hébrard-Margarot. Cet aménagement condamne l'entrée latérale.

Au dessus de ce salon, se trouve une belle chambre à alcôve mais le balcon surmontant l'entrée latérale ouvre non dans la grande pièce mais dans l'alcôve (avec sa menuiserie d'époque).

La chambre sud-ouest a conservé sa cheminée d'angle mais les menuiseries courbes de la porte ont été vendues récemment. D'autres portes XVIIIe sont encore en place.

De nombreuses baies sont condamnées (sans doute dès l'origine) : il semble que la symétrie et la régularité extérieures importait plus au commanditaire que la distribution intérieure.

L'édifice est vendu à un promoteur avec les communs (ancienne distillerie ?) situés de l'autre côté du cours d'eau qui seront transformés en appartements mais le devenir de cet hôtel est encore incertain car la commune ne s'engage pas à l'acquérir.

La Conservation Régionale des Monuments Historiques propose l'inscription des façades et toitures de cet hôtel avec la cage d'escalier en totalité afin de conseiller, aider et surveiller le devenir de cet édifice majeur pour cette commune.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Unité territoriale de la Direction Régionale des Affaires culturelles

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

2 Rue Pradier - 30000 NIMES - Téléphone : 04 66 29 50 18 - Télécopie : 04 66 84 16 78

Nîmes, le 27 mai 2011



CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS
HISTORIQUES

5 Rue de la Salle l'Evêque

CS 49020

34967 MONTPELLIER CEDEX 2

A l'attention de Madame CLIER

Gard
CALVISSON
Hôtel particulier dit Maison Margarot

Objet : C.R.P.S. du 14 juin 2011

N/Réf. : 187/11/RB/RS

AVIS DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Par son aspect, sa qualité architecturale et ses dispositions intérieures, cette ancienne demeure constitue un bel exemple d'hôtel particulier du 18ème siècle en Vaunage, qui mérite une protection au titre des monuments historiques.

L'Architecte des Bâtiments de France


Robert BOURRIER



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Montpellier, le 7 juin 2011

Direction régionale
des affaires culturelles
Languedoc-Roussillon

Pôle architecture et
patrimoines

Avis sur dossier de protection

30 Calvisson, hôtel particulier dit maison Margarot.

Erigé en plein centre du village, face à l'église, l'hôtel particulier marque fortement le paysage par l'importance de son volume et son ordonnance savante qui apportent une touche urbaine dans un environnement plus modeste.

Bâti sur une importante parcelle limitée à l'Est par la rivière, le bâtiment comprend un corps central et deux ailes. Le U ainsi formé est occupé par un jardin donnant sur la rivière tandis que la façade principale est celle du Nord qui donne accès sur l'une des rues du village. Signes évidents de qualité, les façades nord et celles formant le U sont bâties en pierre de taille tandis que les façades Ouest et Sud sont en moellons enduits.

Sur celles-ci, seules les encadrements de baies sont réalisées en pierre et reprennent le modèle et la disposition des façades savantes à un étage noble et un étage attique.

Les façades appareillées sont toutes cantonnées de chaînages à refends harpés qui ornent les angles saillants ou rentrants. Sur la façade Nord et sur celle du corps central à l'Est, deux ressauts forment un faux avant-corps pour l'entrée principale soulignée au premier étage par un balcon à la ferronnerie savamment chantournée. Ces ferronneries encore d'inspiration rocaille, se rencontrent à Nîmes datées des années 1765-1775. Elles forment un contraste avec la rigueur presque néo-classique des ouvertures rectangulaires à chambranle mouluré et à clef simplement épannelée.

Les intérieurs ont été fortement modifiés dans la seconde moitié du XIX^e siècle mais le grand escalier suspendu à vide central est contemporain de la construction et sa ferronnerie due sans doute à l'auteur des balcons. Il convient de noter aussi la conservation de la plupart des menuiseries des façades (portes, fenêtres) et des portes palières du grand escalier.

Les recherches historiques n'ont pas permis de retrouver le commanditaire de ce beau programme architectural qui par bien des côtés, rappelle les constructions nîmoises ou montpelliéraines contemporaines. Le coût d'un tel édifice et la présence d'une distillerie propriété de Philippe-Laurent de Joubert, baron de Sommières à Calvisson ont autorisé l'hypothèse d'une résidence du célèbre modèle de David. Cependant, les textes d'époque révolutionnaire mentionnent une distillerie avec des fourneaux et il est impensable que l'hôtel qui nous occupe ait été édifié pour un usage industriel. Sans doute la distillerie Joubert était-elle très proche de l'hôtel avec lequel on ne peut la confondre. Il s'agit peut être d'une demeure édifiée pour Antoine Gilly, propriétaire et fabricant d'eau de vie ; elle

Affaire suivie par :
Laurent HUGUES

Poste :
32 83

Secrétariat :
32.94

1294-2011/LH/MR

5, rue de la Salle l'Evêque
CS 49 020
4967 Montpellier Cedex 2

téléphone :
04 67 02 32 00

télécopie :
04 67 02 32 04

www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr

illustrerait la réussite de la bourgeoisie locale et rappellerait le cas de la maison Mourgues à Marsillargues.

Cet hôtel, exceptionnel pour une petite commune et d'une ampleur rare dans des contextes urbains fortement contraints par le parcellaire médiéval (seul l'hôtel Rivet à Nîmes pourrait lui être comparé), doit être préservé et restauré avec soin ; la protection de ses façades et toitures menuiseries comprises, sa cour jardin avec la clôture du XIX^e siècle, le grand escalier avec toutes les menuiseries comprises dans la cage d'escalier, devraient être proposées à l'inscription.



Laurent HUGUES
Conservateur en Chef des Monuments Historiques



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Pôle Architecture et Patrimoines

5 rue de la Salle l'Evêque – CS 49020

34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Commission Régionale du Patrimoine et des Sites

Séance du 14 juin 2011

PROCES-VERBAL

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon s'est réunie, au Château de Flaugergues à Montpellier (Hérault), sous la présidence de Monsieur Didier DESCHAMPS, Directeur régional des affaires culturelles, représentant le Préfet de la région Languedoc-Roussillon.



22 membres présents :

- *membres de droit*

- le Préfet de la Région représenté par Mme Sandrine DEMOULIN
- le directeur régional des affaires culturelles, M. Didier DESCHAMPS
- la directrice régionale de la DREAL, représentée par M. Philippe SILVESTRE
- le conservateur régional des monuments historiques, Mme Delphine CHRISTOPHE
- le chef du service patrimoine chargé des opérations d'inventaire au Conseil régional, représenté par Mlle ABRIAT
- le conservateur des monuments historiques chargé d'inspection, M. Laurent HUGUES
- M. Gabriel JONQUERES D'ORIOLO, architecte des bâtiments de France, chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault
- M. Patrice GINTRAND, architecte des bâtiments de France, chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Lozère
- M. Laurent BARRENECHEA, architecte des bâtiments de France, chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Orientales (STAP 66)

- *membres titulaires d'un mandat électif*

- M. Patrick BEZIAT, adjoint au maire de Capetang (34),
- M. Henri PRADALIER, adjoint au maire de St Michel-de-Lanès (11)

- *personnalités qualifiées*

- Mme Géraldine MALLET, maître de conférence en histoire de l'art médiéval UPV MONTPELLIER III (matin)
- M. Jean-Louis VAYSETTES, ingénieur de recherche
- M. Jacques MICHAUD, président de la commission archéologique de Narbonne (matin)

- M. Antoine BRUGUEROLLE, architecte du patrimoine
- M. Philippe JOUVIN, urbaniste OPQU (matin)
- Mme Isabelle DARNAS, conservatrice des antiquités et objets d'art de la Lozère

• *membres représentants d'associations*

- M. Alain GENSAC, architecte, représentant la SPPEF
- Mme Marie-Christine de ROQUETTE-BUISSON, représentant l'Association « Vieilles Maisons Françaises » (après-midi)
- Mme Lyne de PINS, représentant l'Association « Vieilles Maisons Françaises » (matin)
- Mme Françoise CHAMSKA-MANDAJORS, représentante de l'Association "La Demeure Historique"
- Mme Alix AUDURIER CROS représentant l'Association Praedium Rusticum
- M. Alain BRES, délégué régional de la fondation du patrimoine (matin)

membres excusés :

- M. Henri MARCHESI, conservateur régional de l'archéologie
- M. Thierry ALGRIN, architecte en chef des monuments historiques, chargé du Gard, et son suppléant M. Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques
- M. Robert LECOUC, député, et son suppléant M. Frédéric LOPEZ, conseiller régional, délégué au patrimoine
- M. Francis COURTES, conseiller général, ainsi que son suppléant M. Robert AIGOIN
- M. Philippe SAUREL, conseiller général, adjoint au maire de Montpellier, ainsi que son suppléant, M. Christian BOUILLE
- M. Patrick MALAVIEILLE, vice-président du conseil général du Gard, maire de La Grand-Combe, ainsi que son suppléant, M. Edouard CHAULET, conseiller général
- Mme Josiane COLLERAIS, Vice-présidente du conseil régional du Languedoc Roussillon et sa suppléante Mme Rose-Marie VIDAL, adjointe au maire chargée de la culture à Mauguio
- M. Michel MOLY, vice président du conseil général des P.O.
- M. Laurent DUFOIX, architecte du patrimoine
- Mme Camille DOLLFUS-AMMOUR, paysagiste

assistaient en outre :

- M. Robert BOURRIER, architecte des bâtiments de France (Gard)
- Mmes Josette CLIER et Michèle FRANCOIS, M. Yvon COMTE, chargés d'études documentaires, chargés de la protection des immeubles au titre des monuments historiques à la conservation régionale des monuments historiques (DRAC Languedoc-Roussillon)
- Mlle Sophie OMERE, élève Conservateur des Monuments Historiques, auprès de Delphine Christophe
- Mme Michèle RÖSNER, secrétariat à la CRMH

autres invités selon les dossiers :

30- CALVISSON : hôtel XVIIIème dit maison Margarot

M. le Maire, Denis ROCHE, Mme Jocelyne BONNET, déléguée au patrimoine et Mme Sylvie ROCHE secrétaire général

30- POUGNADORESSE : château

M. et Mme de POUGNADORESSE, propriétaires et M. Dominique SERRE, maire de Pognadoresse

34- BEZIERS : ancien palais épiscopal (TGI)

M. Jacques NOUGARET, adjoint au Maire de Béziers

48- MOLEZON : église

M. André BRUSTON, conseiller municipal, président de l'association « les amis de l'église de Molezon » et un des 12 propriétaires indivis

Thématique Phares :

M. Francis DREYER, historien, représentant la DAMGM

M. GUYARD représentant le service des phares et balises, DIRM direction interrégionale de la mer à Marseille

66- PORT- VENDRES : phare du Cap Béar et feu métallique du môle

M. Jean-Pierre ROMERO, maire de Port-Vendres et Mme Katia AMOURI, service urbanisme de Port-Vendres

30- LE GRAU DU ROI : phare de l'Espiguette et ancien phare du Grau d'Aigues-Mortes

M. Renaud LAFUENTE, DGA des Services commune du Grau du Roi

11- LEUCATE : phare du Cap Laucate

Mme MILLARD Valérie, instruction DDS mairie de Leucate et M. Jim TAMAS, responsable DDS mairie de Leucate



Le quorum étant atteint à 9 h 45 h, la séance est ouverte.

M. DESCHAMPS, rappelant le décès récent de Mme Jacqueline BAISETTE, donne la parole à M. GENSAC qui rend un hommage ému à la mémoire de cette personnalité si active pour la défense du patrimoine languedocien et si attachante, qui restera présente au cœur et à la pensée de chacun de nous.

Après avoir présenté Mlle Sophie OMERE, élève Conservateur des Monuments Historiques, auprès de Delphine CHRISTOPHE, M. DESCHAMPS fait procéder à l'approbation du PV de la précédente séance du 22 mars 2011.

30- CALVISSON : hôtel XVIIIe dit maison Margarot

présentation : Josette CLIER

proposition : inscription des façades et toitures, de la cour jardin avec sa clôture du XIX^e siècle, et le grand escalier en totalité

en présence de : M. le Maire, Denis ROCHE, Mme Jocelyne BONNET, déléguée au patrimoine et Mme Sylvie ROCHE secrétaire générale.

avis :

M. BOURRIER, ABF est favorable à la protection

M. HUGUES conservateur des monuments historiques rappelle que cet hôtel, exceptionnel pour une petite commune et d'une ampleur rare dans des contextes urbains fortement contraints par le parcellaire médiéval doit être préservé et restauré avec soin et propose l'inscription de ses façades et toitures menuiseries comprises, de sa cour jardin avec la clôture du XIX^e siècle, et du grand escalier avec toutes les menuiseries comprises dans la cage d'escalier.

M. ALGRIN, ACMH, n'a pas communiqué d'avis.

M. le Maire remercie Josette Clier pour sa présentation qui lui a appris beaucoup de choses sur cette maison. Il informe que la demande de protection émane de l'Association de sauvegarde du milieu calvissonnais, émue que la mairie n'ait pas préempté lors de la vente. Le conseil municipal, par 14 voix contre 11 voix, a décidé de ne pas préempter, en raison du coût : 2 millions d'euros avec les travaux à prévoir. Mme Bonnet, adjointe à la culture, anthropologue, professeur à l'Université, se dit frappée par la qualité architecturale de cette maison, qui a ses légendes pour les villageois. Elle signale que 2 autres associations "Maurice Alligé" et "Culture et partage" sont intervenues pour soutenir la protection.

M. Deschamps demande si les propriétaires ont donné leur point de vue. M. le Maire indique que l'acquéreur ne s'est pas manifesté, ni avant ni après l'achat. Aucun permis de construire n'a été déposé sur cet hôtel.

Mme Chamska demande depuis quand la maison est inoccupée. M. le Maire informe qu'elle était habitée jusqu'en 2007 par Mme Panafieu.

Mme Audurier-Cros demande s'il existe un projet de réhabilitation pour ce bâtiment important. M. le Maire avait lancé le projet de recentraliser la mairie dans ce bâtiment ce qui permettrait de la rapprocher du centre géographique du village mais pour la faisabilité du projet il aurait fallu que la mairie se défasse d'autres bâtiments.

Elle note le rôle très intéressant de la clôture, de style empire, car c'est un dispositif de mise en scène sur la cour et souhaiterait que le sol du jardin ou de la cour soit inclus dans la protection. M. Hugues répond que la cour est devenue jardin quand la rivière a été couverte.

M. Gensac ajoute que seule la cour existait à l'origine, le jardin a été gagné sur la rivière.

M. Vayssettes s'interroge sur le second œuvre encore en place (menuiserie 18^e) et sa destinée en cas de transformation en appartements.

M. Bourrier souhaiterait que tout soit inscrit pour éviter que seule l'ossature de la maison ne soit conservée : pour un hôtel particulier de cette qualité, il faudrait figer la totalité du bâti.

Josette Clier signale que des portes courbes du XVIII^e ont déjà été vendues.

M. Deschamps souhaite ne pas mettre trop de contraintes pour la réhabilitation sinon le risque est de ne pas trouver de repreneur.

Vote :

- pour la protection des façades et toitures de l'hôtel formé de 2 parcelles, de la cour jardin avec sa clôture du XIX^e siècle, et du grand escalier en totalité

Inscription, à l'unanimité

- pour la protection des éléments intérieurs (hôtel en totalité) : 11 contre et 7 pour (non retenue).

Un projet d'arrêté dans ce sens sera soumis à la signature de M. le Préfet de Région.

